RCS : DUNKERQUE
Code greffe : 5902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 40033
Numéro SIREN : 403 521 909
Nom ou dénomination : FLANDREDIS

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2021 sous le numéro de dépôt B2021/004697

"FLANDREDIS"

Société par Actions Simplifiée au capital de €.40.000
Siège social: Avenue des Nations Unies
Lieudit "Champs du Brielstraete"
59270 BAILLEUL

403 521 909 RCS DUNKERQUE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

COPIE CERTIFIEE CONFORME

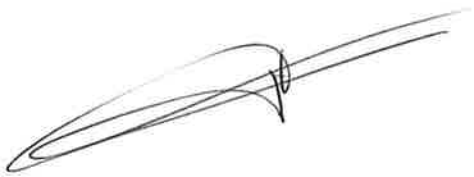

2050 - Bilan Actif

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FLANDREDIS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise avenue des Nations Unies 59270 BAILLEUL — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 3 5 2 1 9 0 9 0 0 0 2 4 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/03/2021

			Brut (1)	Amortissements, provisions (2)		Net (3)
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	290 728	AG	229 184	61 544
	Fonds commercial (1)	AH	221 290	AI		221 290
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	5 609	AO	5 609	
	Constructions	AP	10 802 256	AQ	7 760 377	3 041 879
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 627 243	AS	4 225 568	401 674
	Autres immobilisations corporelles	AT	4 151 504	AU	3 130 003	1 021 500
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	1 201 766	BE		1 201 766
	Prêts	BF	667	BG		667
	Autres immobilisations financières*	BH	36 384	BI		36 384
	TOTAL (II)	BJ	21 337 452	BK	15 350 743	5 986 709
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	25 595	BM		25 595
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	5 775 738	BU		5 775 738
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	421 067	BY	4 113	416 953
	Autres créances (3)	BZ	1 812 618	CA		1 812 618
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	2 345 814	CG		2 345 814
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	483 105	CI		483 105
	TOTAL (III)	CJ	10 863 940	CK	4 113	10 859 826
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	32 201 392	IA	15 354 856	16 846 535

Renvois : (1) Dont droit au bail : 221 290 — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP 37 051 — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2051 - Bilan Passif avant répartition

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FLANDREDIS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)	DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	874 357
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 711 966
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	2 630 323
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	262 156
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	262 156
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 087 341
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 828 340
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	408
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 709 521
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 718 081
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	62 307
	Autres dettes	EA	548 054
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	13 954 055
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	16 846 535

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Ecart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	11 230 418
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste) DGFiP N° 2052 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FLANDREDIS — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	84 696 805	FB		FC	84 696 805	
	Production vendue : biens *	FD	4 116 665	FE		FF	4 116 665	
	Production vendue : services *	FG	2 112 134	FH		FI	2 112 134	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	90 925 605	FK		FL	90 925 605	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	693 282	
	Autres produits (1) (11)					FQ	73 130	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	91 692 018	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	72 910 430	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	182 829	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	159 726	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(11 089)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 848 641	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 233 130	
	Salaires et traitements*					FY	6 501 528	
	Charges sociales (10)					FZ	1 760 846	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	1 183 494	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	4 113	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	78 812	
	Autres charges (12)					GE	40 535	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	88 892 999	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 799 019	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	13 569	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	565	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	7	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	52	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	60	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	74 364	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	74 364	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(74 304)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 737 720	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise SAS FLANDREDIS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 025
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 371
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 396
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII VIII)		HI	(5 396)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	534 439
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	485 918
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	91 705 648
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	89 993 682
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 711 966
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	46 568
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	20 147
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	9 134
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	506 636
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	615 680
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	3 064
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	3 506	
Amortissements des immobilisations	1 372	
Charges diverses sur exercice antérieur	519	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS FLANDREDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2021, dont le total est de 16 846 536 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 711 966 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/06/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 Novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
* Constructions : 5 à 30 ans
* Agencements des constructions : 7 à 10 ans
* Installations techniques : 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 1 à 8 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 15 ans
* Matériel de transport : 5 ans
* Matériel de bureau : 2 à 7 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans

Règles et méthodes comptables

* Mobilier : 5 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode P.A.F

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,75 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

* La société consolidant les comptes du groupe est la SAS SOFREGA. Le goupe consolidé est constitué des sociétés SOFREGA, FLANDREDIS et de la SCI CHAMPS DU BRIELSTRAETE.

* Ouverture du concept "Leclerc Occasion " en décembre 2020.

* Impact de la crise sanitaire sur les comptes clos :

Les comptes clos le 31/03/2021 intègrent les impacts de l'épidémie liée à la COVID-19.
Le chiffre d'affaires du site est en hausse malgré le ralentissement de l'activité de la station service. La répartition sur les autres secteur a également été modifié avec une intensité sur le concept E.Leclerc Drive.

Abandon de loyers : 3 mois de loyers ont été abandonnées au profit des locataires dont 2 mois durant la première période de confinement de mi Mars à mi Mai 2020, et 1 mois durant le deuxième confinement en Novembre 2021.

* Impact de la crise sanitaire sur les comptes post-clôture :

Les conséquenses de la crise sanitaire sur les opérations post-clôture de la société ne peuvent pas être chiffrés à la date de l'arrêté des comptes et être estimées de manière fiable.
Pour autant, l'entreprise met en place toutes les mesures nécessaires pour continuer son activité dans les conditions de sécurité et pour maintenir son niveau de trésorerie. En tout état de cause, à la date de l'arrêté des comptes, la continuité de l'exploitation n'est pas remis en cause.

2054 - Immobilisations

(5) IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS FLANDREDIS — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée ou connue de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	519 248	KE		KF	58 134	
CORPORELLES	Terrains		KG	5 609	KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9		KJ		KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1		KM	10 698 799	KN		KO	49 651	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2		KP	54 231	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3		KS	4 788 004	KT		KU	133 831	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	3 235 794	KW		KX	344 065	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY		KZ		LA	62 796	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	462 458	LC		LD	113 785	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
		TOTAL III	LN	19 244 898	LO		LP	704 130	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
	Autres participations		8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés		IP	1 192 086	IR		IS	9 680	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	42 558	IU		IV	603	
		TOTAL IV	LQ	1 234 645	LR		LS	10 283	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	20 998 791	ØH		ØJ	772 547	

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	65 363	LW	512 019	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	5 609	LZ	
	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD	426	ME	10 748 025	MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	54 231	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	294 591	MK	4 627 243	ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM	23 975	MN	3 555 884	MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP		MQ	62 796	MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	43 420	MT	532 823	MU	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG	362 413	NH	19 586 614	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	1 201 766	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	6 109	2F	37 051	2G	
		TOTAL IV	I3		NJ	6 109	NK	1 238 818	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	433 886	ØL	21 337 452	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2021
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/03/2021

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS FLANDREDIS — Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2055 - Amortissements

(6) AMORTISSEMENTS — DGFiP N° 2055 2021

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FLANDREDIS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	257 700	PF	36 847	PG	65 363	PH	229 184	
Terrains		PI	5 609	PJ		PK		PL	5 609	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	7 239 331	PS	467 239	PT	426	PU	7 706 145	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	54 231	PW		PX		PY	54 231	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 140 548	QA	379 612	QB	294 591	QC	4 225 568	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	2 495 581	QE	245 301	QF	23 975	QG	2 716 907	
	Matériel de transport	QH		QI	10 431	QJ		QK	10 431	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	400 650	QM	45 435	QN	43 420	QO	402 665	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	14 335 953	QV	1 148 019	QW	362 413	QX	15 121 559	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	14 593 653	ØP	1 184 866	ØQ	427 777	ØR	15 350 743	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2056 - Provisions inscrites au bilan

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN — DGFiP N° 2056 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FLANDREDIS — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A	259 155	4B	78 812	4C	75 811	4D	262 156
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5Y		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	259 155	TV	78 812	TW	75 811	TX	262 156
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	– autres immobilisations financières (1)*	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	1 790	6U	4 113	6V	1 790	6W	4 113
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	1 790	TY	4 113	TZ	1 790	UA	4 113
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	260 945	UB	82 925	UC	77 601	UD	266 269
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	82 925	UF	77 601		
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2057 - Etat des échéances des créances et des dettes

(8) ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2021

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FLANDREDIS — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	667	UR	667	US	
	Autres immobilisations financières	UT	36 384	UV	36 384	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	6 467		6 467		
	Autres créances clients	UX	414 599		414 599		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)	UO		ZI			
	Personnel et comptes rattachés			UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ			
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices			VM			
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée		270 975	VB	270 975		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN			
	Etat et autres collectivités publiques — Divers			VP			
	Groupe et associés (2)			VC			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		1 541 642	VR	1 541 642		
Charges constatées d'avance			483 105	VS	483 105		
TOTAUX			2 753 842	VT	2 753 842	VV	
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice			VD			
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice		5 544	VE			
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF			

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	3 087 341	826 548	1 706 594	554 199
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	790 043	327 608	455 884	6 550
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5 709 521	5 709 521		
Personnel et comptes rattachés		8C	1 239 960	1 239 960		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	537 929	537 929		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	119 633	119 633		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	820 122	820 122		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	62 307	62 307		
Groupe et associés (2)		VI	1 038 732	1 038 732		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	548 054	548 054		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	13 953 647	VZ 11 230 418	2 162 478	560 749
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 026 336	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

"FLANDREDIS"

Société par Actions Simplifiée au capital de €.40.000
Siège social: Avenue des Nations Unies
Lieudit "Champs du Brielstraete"
59270 BAILLEUL
403 521 909 RCS DUNKERQUE

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021 ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021, s'élevant à €.1 711 966,22, de la manière suivante :

- à distribuer aux associés à titre de dividendes.....€. 1 710 000,00
- le solde à la réserve facultative .....€. 1 966,22

En conséquence, chaque action donnera droit à un dividende de €.684.

Les dividendes sont payables au siège social, à compter de ce jour.

***

L'Assemblée Générale rappelle que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2020 :

1 - les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30 % regroupant :

*le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80 %, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à €.50.000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à €.75.000 pour les couples soumis à imposition commune ;
*les prélèvements sociaux de 17,20 %, les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 - Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40 % sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80 % versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence :

- la réserve légale reste fixé à €.4.000, soit 10 % du Capital Social,
- la réserve facultative est portée de €.874 357,51 à €.876 323,73.

***

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'au cours des trois derniers exercices, les dividendes suivants ont été distribués à savoir :

* par décision de l'Assemblée Générale en date du 7 Septembre 2018, il a été distribué un dividende global de €.850.000, soit un dividende de €.340 par action éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
* par décision de l'Assemblée Générale en date du 27 Septembre 2019, il a été distribué un dividende global de €.1.570.000, soit un dividende de €.628 par action éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
* par décision de l'Assemblée Générale en date du 25 Septembre 2020 il a été distribué un dividende global de €.1 210 000, soit un dividende de €.484 par action éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

FLANDREDIS

SAS au capital de 40 000 €

Siège social : Avenue des Nations Unies
Lieudit « champs du Brielstraete »
59270 BAILLEUL

SIRET : 403 521 909 00024
APE : 4711F

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

clos le 31 mars 2021

Aux Associés de la société,

I/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 21/03/2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Flandredis, relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II/ FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 – REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

III/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV/ VÉRIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement, mentionnées à l'article D.441-6 du code de Commerce.

V/ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI/ RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Amiens le 13 septembre 2021

BBA EXPERTISE
Commissaire aux Comptes
Représenté par :
Tony HUCHIN

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue s'ils reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SAS FLANDREDIS

COMPTES ANNUELS
du 01/04/2020 au 31/03/2021

SAS FLANDREDIS

avenue des Nations Unies
59270 BAILLEUL

EXCO

EXCO VALLIANCE ROYAN
3 rue des Cyprès

17200 ROYAN

Tél. 05 46 08 02 82

valliance@exco.fr
www.excovalliance.fr

KRESTON

COMPTES ANNUELS

DU 01/04/2020 AU 31/03/2021

Bilan

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/21	Net au 31/03/20
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	290 729	229 184	61 545	40 258
Fonds commercial	221 290		221 290	221 290
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	5 610	5 610		
Constructions	10 802 257	7 760 377	3 041 880	3 459 468
Installations techniques, matériel et outillage	4 627 244	4 225 569	401 675	647 456
Autres immobilisations corporelles	4 151 504	3 130 003	1 021 501	802 021
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	1 201 767		1 201 767	1 192 087
Prêts	667		667	6 212
Autres immobilisations financières	36 385		36 385	36 347
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**21 337 452**	**15 350 743**	**5 986 709**	**6 405 138**
Stocks				
Matières premières et autres approv.	25 596		25 596	14 507
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	5 775 738		5 775 738	5 958 568
Créances				
Clients et comptes rattachés	421 067	4 114	416 954	1 076 159
Fournisseurs débiteurs	1 119 799		1 119 799	417 294
Personnel				1 256
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	270 976		270 976	192 225
Autres créances	421 843		421 843	81 032
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 345 815		2 345 815	1 879 973
Charges constatées d'avance	483 105		483 105	442 445
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**10 863 940**	**4 114**	**10 859 826**	**10 063 458**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**32 201 393**	**15 354 857**	**16 846 536**	**16 468 596**

SAS BBA EXPERTISE Commissaire aux Comptes

Bilan

	Net au 31/03/21	Net au 31/03/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles	874 358	520 598
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	**1 711 966**	**1 563 760**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**2 630 324**	**2 128 358**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	262 156	259 155
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**262 156**	**259 155**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	*3 087 341*	*4 114 548*
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 087 341	4 114 548
Emprunts et dettes financières diverses	790 044	661 900
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 038 297	985 345
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	409	1 101
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 709 521	5 811 955
Personnel	*1 239 960*	*1 163 740*
Organismes sociaux	*537 930*	*495 186*
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*119 633*	*108 934*
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	*820 558*	*612 919*
Dettes fiscales et sociales	2 718 082	2 380 779
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	62 307	2 414
Autres dettes	548 055	118 641
Produits constatés d'avance		4 400
TOTAL DETTES	**13 954 056**	**14 081 083**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**16 846 536**	**16 468 596**

SAS BBA EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

DU 01/04/2020 AU 31/03/2021

Compte de résultat

Compte de résultat

	31/03/2021	31/03/2020
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	84 696 806	82 300 759
Production vendue (biens)	4 116 666	4 145 126
Production vendue (services)	2 112 134	1 684 765
Chiffre d'affaires net	**90 925 606**	**88 130 650**
Dont à l'exportation		-2
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		1 533
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	693 282	216 089
Autres produits	73 131	63 755
Total I	91 692 019	88 412 027
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	72 010 431	71 390 741
Variations de stock	182 829	110 202
Achats de matières premières et autres approvisionnements	159 726	161 705
Variations de stock	-11 089	-4 057
Autres achats et charges externes (a)	4 848 642	4 283 360
Impôts, taxes et versements assimilés	1 233 130	1 170 314
Salaires et traitements	6 501 528	5 842 541
Charges sociales	1 760 846	1 588 590
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 183 495	1 190 129
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	4 114	1 790
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	78 812	75 811
Autres charges	40 535	98 373
Total II	88 892 999	85 909 499
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 799 020	2 502 528
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III	13 570	18 353
Perte supportée ou bénéfice transféré IV	565	669
Produits financiers		
De participation (3)	7	2
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	53	374
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total V	60	376
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	74 365	68 475
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	74 365	68 475
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-74 305	-68 099
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 737 720	2 452 112

SAS BBA EXPERTISE Commissaire aux Comptes

Compte de résultat (suite)

	31/03/2021	31/03/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		70 060
Sur opérations en capital		327 070
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		41 291
Total produits exceptionnels (VII)		438 421
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	4 025	14 070
Sur opérations en capital		299 806
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 372	3 362
Total charges exceptionnelles (VIII)	5 397	317 239
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-5 397	121 183
Participation des salariés aux résultats (IX)	534 439	472 237
Impôts sur les bénéfices (X)	485 918	537 298
Total des produits (I+III+V+VII)	91 705 649	88 869 177
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	89 993 683	87 305 417
BENEFICE OU PERTE	1 711 966	1 563 760
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	*20 148*	*9 132*
- Redevances de crédit-bail immobilier		*5 294*
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		*65 971*
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		*6 825*
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	*9 134*	*5 694*

SAS BBA EXPERTISE Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

DU 01/04/2020 AU 31/03/2021

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS FLANDREDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2021, dont le total est de 16 846 536 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 711 966 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/06/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 Novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
* Constructions : 5 à 30 ans
* Agencements des constructions : 7 à 10 ans
* Installations techniques : 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 1 à 8 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 15 ans
* Matériel de transport : 5 ans
* Matériel de bureau : 2 à 7 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans

SAS BBA EXPERTISE Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

* Mobilier : 5 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode P.A.F

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,75 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

SAS BBA EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

* La société consolidant les comptes du groupe est la SAS SOFREGA. Le goupe consolidé est constitué des sociétés SOFREGA, FLANDREDIS et de la SCI CHAMPS DU BRIELSTRAETE.

* Ouverture du concept "Leclerc Occasion " en décembre 2020.

* Impact de la crise sanitaire sur les comptes clos :

Les comptes clos le 31/03/2021 intègrent les impacts de l'épidémie liée à la COVID-19.
Le chiffre d'affaires du site est en hausse malgré le ralentissement de l'activité de la station service. La répartition sur les autres secteur a également été modifié avec une intensité sur le concept E.Leclerc Drive.

Abandon de loyers : 3 mois de loyers ont été abandonnées au profit des locataires dont 2 mois durant la première période de confinement de mi Mars à mi Mai 2020, et 1 mois durant le deuxième confinement en Novembre 2021.

* Impact de la crise sanitaire sur les comptes post-clôture :

Les conséquenses de la crise sanitaire sur les opérations post-clôture de la société ne peuvent pas être chiffrés à la date de l'arrêté des comptes et être estimées de manière fiable.
Pour autant, l'entreprise met en place toutes les mesures nécessaires pour continuer son activité dans les conditions de sécurité et pour maintenir son niveau de trésorerie. En tout état de cause, à la date de l'arrêté des comptes, la continuité de l'exploitation n'est pas remis en cause.

SAS BBA EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	221 290			221 290
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	297 958	58 135	65 364	290 729
Immobilisations incorporelles	**519 248**	**58 135**	**65 364**	**512 019**
- Terrains	5 610			5 610
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	10 698 800	49 652	426	10 748 025
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	54 232			54 232
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 788 004	133 831	294 592	4 627 244
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 235 795	344 065	23 975	3 555 885
- Matériel de transport		62 796		62 796
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	462 458	113 786	43 421	532 823
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**19 244 898**	**704 130**	**362 414**	**19 586 615**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	1 192 087	9 680		1 201 767
- Prêts et autres immobilisations financières	42 558	603	6 109	37 052
Immobilisations financières	**1 234 645**	**10 283**	**6 109**	**1 238 819**
ACTIF IMMOBILISE	**20 998 792**	**772 548**	**433 887**	**21 337 452**

SAS BBA EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	58 135	704 130	10 283	772 548
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**58 135**	**704 130**	**10 283**	**772 548**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			6 109	6 109
Scissions				
Mises hors service	65 364	362 414		427 777
Diminutions de l'exercice	**65 364**	**362 414**	**6 109**	**433 887**

SAS BBA EXPERTISE

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeure brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	257 700	36 847	65 364	229 184
Immobilisations incorporelles	**257 700**	**36 847**	**65 364**	**229 184**
- Terrains	5 610			5 610
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	7 239 332	467 240	426	7 706 145
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	54 232			54 232
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 140 548	379 613	294 592	4 225 569
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 495 581	245 301	23 975	2 716 907
- Matériel de transport		10 431		10 431
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	400 651	45 435	43 421	402 665
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**14 335 954**	**1 148 020**	**362 414**	**15 121 559**
ACTIF IMMOBILISE	**14 593 654**	**1 184 867**	**427 777**	**15 350 743**

SAS BBA EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	36 847	1 146 648	1 183 495
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles		1 372	1 372
Dotations de l'exercice	**36 847**	**1 148 020**	**1 184 867**
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service	65 364	362 414	427 777
Diminutions de l'exercice	**65 364**	**362 414**	**427 777**

SAS BBA EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 753 843 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	667	667	
Autres	36 385	36 385	
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	421 067	421 067	
Autres	1 812 618	1 812 618	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	483 105	483 105	
Total	**2 753 843**	**2 753 843**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	5 544		

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	12 836
Avoir sur achats à reçevoir	42 124
Avoir/f.g. a recevoir	50 074
Ristourne à reçevoir centrale	908 322
Divers produits à reçevoir	4 667
Total	**1 018 022**

SAS BBA EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	1 790	4 114	1 790	4 114
Total	**1 790**	**4 114**	**1 790**	**4 114**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		4 114	1 790	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SAS SOFREGA 59270 BAILLEUL	99,56	2 489,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 25/09/2020.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	1 563 760
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**1 563 760**
Affectations aux réserves	353 760
Distributions	1 210 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	**1 563 760**

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/04/2020	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/03/2021
Capital	40 000				40 000
Réserve légale	4 000				4 000
Réserves générales	520 598	353 760	353 760		874 358
Résultat de l'exercice	1 563 760	-1 563 760	1 711 966	1 563 760	1 711 966
Dividendes		*1 210 000*			
Total Capitaux Propres	**2 128 358**		**2 065 726**	**1 563 760**	**2 630 324**

SAS BBA EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	259 155	78 812	75 811		262 156
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**259 155**	**78 812**	**75 811**		**262 156**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		78 812	75 811		
Financières					
Exceptionnelles					

SAS BBA EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 13 953 647 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	3 087 341	826 548	1 706 594	554 199
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	790 044	327 608	455 885	6 551
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 709 521	5 709 521		
Dettes fiscales et sociales	2 717 646	2 717 646		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	62 307	62 307		
Autres dettes (**)	1 586 787	1 586 787		
Produits constatés d'avance				
Total	**13 953 647**	**11 230 418**	**2 162 479**	**560 750**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 026 336			
(**) Dont envers les associés	596 020			

SAS BBA EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fourn-fact non parvenue s/ achats	9 744
Fourn-fact non parvenue s/ frais gé	767 073
Intérêts courus sur emprunts	2 131
Intérêts courus sur participation	27 502
Dette provision congés à payer	448 014
Dette prov participation salariés	445 661
Prime conventionnelle à payer	17 850
Complément direction à payer	60 000
Prime bilan personnel à payer	100 000
Prov heures inventaires	4 969
Ch social. s/ congés payés	110 400
Ch social. s/ prime conventionnelle	4 640
Ch social. s/ prime bilan	33 000
Ch social. s/ complément direction	30 000
Cs s/ heures supplt	1 292
Ch fiscales. sur congés payés	11 000
Ch fiscales. sur prime bilan	2 460
Etat - charges à payer	799 636
Ch fiscales. sur prime convention	440
Ch fiscales.s/ complément direction	1 480
Etat ch fisc s/heures supplt	122
Total	**2 883 493**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance mrchs	281 418		
Achats constates d avance			
Charges constatées d avance frais g	201 688		
Total	**483 105**		

SAS BBA EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	4 102 186		4 102 186
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	14 480		14 480
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	5 749		5 749
Ventes de marchandises	84 696 806		84 696 806
Produits des activités annexes	2 106 385		2 106 385
TOTAL	**90 925 606**		**90 925 606**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 28 329 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	3 506	
Amortissements des immobilisations	1 372	
Charges diverses sur exercice antérieur	519	
TOTAL	**5 397**	

SAS BBA EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	2 737 720	621 035	2 116 685
+ Résultat exceptionnel	-5 397	-529	-4 868
- Participations des salariés	534 439	134 587	399 852
Résultat comptable	**2 197 884**	**485 918**	**1 711 966**

(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)
(**) Majoré du montant du CICE
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

SAS BBA EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 26,5 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 127 234 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	480 130
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	**480 130**
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	**127 234**
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 26,5 %.	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2017, la société SAS FLANDREDIS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS SOFREGA, avenue des Nations Unies 59270 BAILLEUL.

SAS BBA EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 257 personnes dont 1 apprenti et 7 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	14	
Agents de maîtrise et techniciens	6	
Employés	231	
Ouvriers	6	
Total	**257**	

Informations sur les dirigeants

Montant des engagements

Les engagements pris par les dirigeants pour le compte de la société représentent un montant de 1 529 211 euros.

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

SAS BBA EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	62 838
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement du fond de commerce au profit du CRCA (cf détail ci joint)	*3 085 207*
Nantissement de 2 488 actions donné à la SAS SOFREGA au profit du Crédit Agricole et de Edel	*18 802 438*
Autres engagements donnés	21 887 645
Total	**21 950 483**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	21 887 645

SAS BBA EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Caution solidaire de M. et Mme MARTINET sur les emprunts contractés au CRCA	*1 529 211*
Avals et cautions	1 529 211
Autres engagements reçus	
Total	**1 529 211**
Dont concernant :	
Les dirigeants	1 529 211
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			99 315		99 315
Cumul exercices antérieurs					
Dotations de l'exercice					
Amortissements					
Cumul exercices antérieurs			48 825		48 825
Exercice			20 148		20 148
Redevances payées			68 973		68 973
A un an au plus			17 854		17 854
A plus d'un an et cinq ans au plus			44 984		44 984
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			62 838		62 838
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice			20 148		20 148

SAS BBA EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

DETTES ASSORTIES DE GARANTIES DONNEES ET RECUES PAR L'ENTREPRISE

(Nantissements, Hypothèques, Warrants, Privilèges)

	Nature de la Dette	Capital Emprunté	Capital restant à rembourser			Nature de la Garantie donnée	Montant des engagements donnés	Nature de la Garantie reçue	Montant des engagements reçus
			A court Terme	A moyen Terme	A long Terme				
SAS FLANDREDIS	Emprunt CRCA	1 000 000	77 672			Nantissement du Fonds de Commerce	77 672		
								Caution solidaire de M. et Mme Martinet à hauteur de 13% chacun	20 195
		300 000	31 177	23 507		Nantissement du Fonds de Commerce	54 684		
		3 000 000	217 358	882 649	451 707	Nantissement du Fonds de Commerce	1 551 714		
								Caution solidaire de M. et Mme Martinet à hauteur de 32,50% chacun	1 008 614
		2 000 000	214 258	215 254		Nantissement du Fonds de Commerce	429 512		
								Caution solidaire de M. et Mme Martinet à hauteur de 32,50% chacun	279 183
		1 000 000	102 810	180 805		Nantissement du Fonds de Commerce	283 615		
								Caution solidaire de M. et Mme Martinet à hauteur de 39% chacun	221 220
		500 000	0			Nantissement du Fonds de Commerce	0		
		800 000	81 428			Nantissement du Fonds de Commerce	81 428		
		1 000 000	99 713	404 378	102 491	Nantissement du Fonds de Commerce	606 582		
SAS SOFREGA	Emprunt EDEL	11 000 000	768 430	3 116 325	5 621 254	Nantissement de 2 488 actions de la SAS FLANDREDIS à hauteur de 10 500 000€	9 506 009		
	Emprunt CRCA	6 000 000	400 000	1 600 000	3 100 000	Nantissement de 2 488 actions de la SAS FLANDREDIS à hauteur de 10 500 000€	5 100 000		
	Emprunt CRCA	5 000 000	357 143	1 428 572	2 410 714	Nantissement de 2 488 actions de la SAS FLANDREDIS à hauteur de 10 500 000€	4 196 429		
		31 600 000	2 349 989	7 851 490	11 686 166		21 887 645		1 529 211
			21 887 645						

Nantissement du Fonds de Commerce au profit du Crédit Agricole sur les emprunts contractés par FLANDREDIS — 3 085 207

Caution Solidaire de M. et Mme MARTINET au profit du Crédit Agricole sur les emprunts contractés par FLANDREDIS — 18 802 438 — 1 529 211

Nantissement des actions de FLANDREDIS donné à la SAS SOFREGA au profit du Crédit Agricole et de Edel — 21 887 645 — 1 529 211

Commissaire aux Comptes SOGEXPERTISE

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 292 760 euros

SAS BBA EXPERTISE
Commissaire aux Comptes